Communiqué de presse





// Service Presse Tél. 02 40 41 67 06 presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 21 décembre 2023

Réponse des élus à l'avis citoyen « Les obsèques civiles : parlons-en ! » Des engagements concrets pour mieux accompagner l'organisation des obsèques et les personnes endeuillées

En avril dernier, la Ville de Nantes et Nantes Métropole lançaient une démarche inédite de dialogue citoyen sur les obsèques civiles. Objectif : recueillir les attentes des habitants en matière d'obsèques et de pratiques funéraires, dans un contexte de baisse progressive du nombre de cérémonies religieuses. Les 2 collectivités, rejointes par la Ville de Rezé dans cette démarche de dialogue, viennent d'instruire les 40 propositions de l'avis citoyen qui leur a été remis en juillet dernier et ont émis hier une réponse. 36 propositions sont retenues dont 26 intégralement validées et seront mises en œuvre pour certaines dès le mois de janvier 2024.

L'objectif de cette démarche était de mieux connaître les pratiques funéraires et les attentes des habitants et de répondre à une demande sociale de disposer de lieux non religieux pour les funérailles : en effet, 43 % des Français ne souhaitent pas de cérémonie religieuse pour accompagner leurs obsèques (2019, source Credoc). Au-delà de cette question, cette démarche a permis de porter une réflexion globale sur les nouvelles pratiques et d'étendre les des services à apporter aux usagers : parcours des familles, évolution des cimetières, prise en compte des inégalités sociales face à la mort, enjeux de transition écologique...



L'avis citoyen, auquel ont participé 23 habitants de la métropole, a été rendu aux élus le 4 juillet dernier avec 40 propositions selon une approche temporelle : avant la mort (la projection, l'information et l'anticipation), au moment de la mort (la réaction et l'organisation dans l'urgence) et après la mort (la mémoire et l'hommage).

Les engagements de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole

Les élus ont annoncé hier aux citoyens du panel leurs engagements et partagent pleinement les attentes exprimées: sur les 40 propositions citoyennes, 26 ont été intégralement validées, 10 sont ajustées et 4 ne sont pas retenues. Les engagements répondent en résumé à 4 préoccupations :

- l'accès à une information claire sur le parcours et les démarches en cas de décès
- la mise à disposition d'une pluralité d'espaces pour organiser des funérailles, des temps de retrouvailles ou d'hommages
- rendre plus visible la mort sur l'espace public et ouvrir les cimetières, lieux de recueillement mais aussi lieux de vie
- aborder les obsèques sous l'angle de la solidarité

Ces engagements sont en ligne sur le site dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr et en pièce jointe.

> > Expérimentation de 2 lieux pour les obsèques civiles à Nantes à l'automne 2024

Dans leur avis, les citoyens ont affirmé le souhait d'un lieu dédié aux obsèques civiles, qui prenne place dans des locaux existants, notamment pour des raisons écologiques.

Communiqué de presse

En réponse, la Ville de Nantes va expérimenter la mise à disposition de 2 lieux dédiés aux obsèques civiles et qui répondent aux critères exprimés dans l'avis citoyen (environnement agréable, respect dû au défunt, accessibilité, disponibilité de la salle, intimité...):

- la salle associative du Grand Blottereau sera réservée aux cérémonies d'obsèques à compter de l'automne prochain et après la réalisation de travaux. Celles-ci pourront y être organisées tous les matins du lundi au vendredi, avec ou sans cercueil.
- la salle des mariages de la mairie de quartier de Chantenay pourra être réservée du lundi au vendredi pour des cérémonies civiles uniquement sans cercueil (au regard de son emplacement à l'étage) à partir de l'automne 2024.

A l'automne 2025, après évaluation de l'expérimentation, la Ville de Nantes pourrait dédier durablement la salle du Grand Blottereau aux cérémonies d'obsèques civiles. La salle des cérémonies de la mairie de quartier de Doulon réhabilitée pourra également être dédiée aux cérémonies civiles sans cercueil.

Ces deux nouveaux lieux enrichissent l'offre déjà proposée :

- 7 salles municipales (Nantes nord, Nantes Erdre, Egalité, Radar, la Roche, Mairie de Doulon, Crapaudine) peuvent être réservées par les familles endeuillées pour des cérémonies avec ou sans cercueil.
- d'autres salles municipales, parfois dans des locaux potentiellement occupés par d'autres activités, peuvent aussi être réservées pour des temps de retrouvailles
- les salons d'accueil de 2 cimetières nantais et les salles de cérémonie des 2 crématoriums métropolitains peuvent aussi être réservés.

La Ville de Nantes va par ailleurs **autoriser dans ses cimetières l'installation d'abris mobiles** (barnums), à compter de mi 2024, par les familles ou leur opérateur funéraire, et répondre ainsi au souhait exprimé de conditions plus dignes pour le temps des adieux, lors de mauvaises conditions météorologiques.

La Ville de Nantes s'engage, sur le prochain mandat, à **installer des kiosques ou préaux** dans les cimetières le permettant et comme cela se fait dans d'autres cimetières de l'agglomération.

>> Mieux informer les habitants sur les services, sortir des tabous, simplifier leurs démarches

Au regard des propositions des citoyens, les attentes révèlent un besoin en information et un manque de connaissance de l'offre existante. Cela est particulièrement le cas pour les lieux proposés pour les obsèques civiles, qui sont à ce jour peu demandés.

La Ville répond ainsi à 15 propositions qui concernent la communication, parmi lesquelles :

- une valorisation du « quichet décès » présent en mairie centrale mais peu identifié des habitants
- la **réécriture sur son site web des rubriques** sur l'organisation des obsèques, les cimetières, crématoriums et salles de cérémonie laïque pour que l'information soit plus accessible
- la mise en ligne en 2024 d'une cartographie sur son site et sur Nantes Métropole dans ma poche, recensant les lieux où les habitants peuvent se retrouver lors des funérailles ou des temps de retrouvailles
- à partir de fin 2024, sur le site web, une **centralisation et une analyse des devis-types** des opérateurs funéraires pour guider les usagers sur les prix des obsèques (offre moyenne, la moins chère, la plus chère). Une **infographie mettant en évidence les services obligatoires et facultatifs** va aussi être réalisée, pour une compréhension facilitée au moment de l'organisation des obsèques.

> > Des obsèques sous le signe de la solidarité sur le territoire

La Ville de Nantes fait appel à l'association « De l'ombre à la lumière » pour l'animation de cérémonies pour les personnes aux ressources insuffisantes. La « Chorale au clair de la rue » est souvent mobilisée également. Les salons d'accueil des cimetières Miséricorde et Parc leur sont mis à disposition gratuitement.

Pour aller plus loin, la Ville de Nantes va dédier une partie des carrés de fleurs à couper des cimetières Miséricorde et Saint-Jacques au **fleurissement des tombes des personnes aux ressources insuffisantes et/ou isolées**. Le principe : les usagers du cimetière pourront venir couper quelques fleurs du carré dédié et les déposer sur les tombes en hommage.

Elle s'engage aussi à relayer une information sur les dates et lieux d'inhumation des personnes mortes dans la rue.

> > Revisibiliser la mort dans l'espace public : un printemps des cimetières

La Ville de Nantes va pérenniser « *Le printemps des cimetières* », temps fort national, qui s'est traduit au printemps dernier par des visites avec des habitants de 3 cimetières nantais. A compter de 2024, cet événement qui a lieu au mois de mai, sera enrichi avec d'autres propositions en divers cimetières : expositions, conférences pour parler de la mort sous différents angles : anticipation des obsèques, histoire, poésie, philosophie, place des femmes...

> > Poursuite du plan d'actions pour faire des cimetières des lieux de vie

La Ville rejoint la volonté de l'avis citoyen d'ouvrir les cimetières en lien avec les évolutions sociétales et poursuit ainsi ses actions engagées : installation ponctuelle de bancs et tables, organisation de visites, installation d'une œuvre artistique dans le cadre du Voyage à Nantes.

Elle s'est déjà engagée dans la création de traversées de cimetières pour mieux les ouvrir au quartier (en juin 2024 sur Saint-Jacques, et également à Miséricorde). La Ville de Nantes poursuit des **projets de renaturation**, tels que la création d'oasis de biodiversité dans certains cimetières ou des plantations d'arbres dès que cela est faisable. Cela est déjà en place à St-Jacques, Miséricorde et St-Martin nouveau et sera poursuivi à Sainte-Anne nouveau. Des actions ponctuelles de **réemploi** sont favorisées, comme la revente de monuments d'occasion ou un partenariat avec l'association « La brocante verte » pour la récupération de plantes et objets liés au végétal.

Parmi les dispositifs déjà en place pour s'informer à Nantes :

- > **guichet** « **décès** » : informations sur l'organisation des obsèques, déclarations de décès, organisation de convois funéraires, achat / renouvellement de concessions.
- > aide financière pour les obsèques : Suite à l'annonce du décès prononcé ou attendu d'un proche, les personnes peuvent prendre contact, dès que possible et idéalement avant les premières démarches, avec le service des conseillers solidaires de la Ville de Nantes au 02 40 99 29 04 ou auprès d'AlloNantes au 0240419000 qui proposeront un rendez-vous dans les 48 heures pour les conseiller, les orienter et les appuyer dans leurs démarches.
- > guide pour les décès: Qui prévenir? Quelles cérémonies? Quelles formalités administratives accomplir? Dans quels délais? Quelles aides financières existent pour faire face à un décès? Pour aider et orienter les Nantais devant faire face au décès d'un proche, la Ville de Nantes met à leur disposition un livret d'informations pratiques, disponible dans ses mairies et cimetières, au CCAS, auprès du CHU et des cliniques nantaises, des chambres funéraires, du crématorium, des entreprises de pompes funèbres...
- > la page https://metropole.nantes.fr/obseques recense toutes les infos pour les personnes devant faire face à un deuil et à l'organisation d'obsèques.

Retour sur les différentes étapes du dialogue

> mi-avril 2023 :

- ouverture des candidatures pour participer à l'atelier citoyen ;
- ouverture des contributions en ligne, ouvertes à tous les habitants métropolitains ;
- ouverture des contributions aux acteurs du funéraire (associations accompagnant le deuil, opérateurs de pompes funèbres, institutionnels, représentants du culte) via des cahiers d'acteurs à déposer en ligne.
- > en mai et juin : déroulement de l'atelier citoyen rassemblant 23 participants qui se sont retrouvés sur 4 séances de 3 heures chacune.
- > 4 juillet : remise de l'avis citoyen.

En parallèle de la démarche a également été réalisé un diagnostic territorial mêlant données quantitatives issues des différents équipements (nombre de crémations, pourcentage de cérémonies laïques organisées sur le territoire...) et données qualitatives (nouvelles pratiques, rites...) en associant les 23 autres communes de la Métropole.

> de juillet à décembre : instruction de l'avis, au sein des services de la Ville de Nantes et Nantes Métropole et en lien avec Rezé et validation des engagements des élus pilotes de la démarche.

Communiqué de presse

- > 20 décembre 2023 : Remise de la réponse argumentée à l'avis citoyen déclinaison en plan d'action. Le détail de la démarche, l'avis citoyen et la réponse à l'avis citoyen sont à retrouver sur dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr
- > Décembre 2024, temps de « droit de suite » : retour vers les citoyens 1 an après la réponse argumentée pour partager un point d'étape des réalisations et des chantiers en cours.

La compétence funéraire de Nantes Métropole et des communes

- > Nantes Métropole a en charge la création et la gestion des cimetières métropolitains. Elle est propriétaire de 3 cimetières (Sorinières, Thouaré-sur-Loire et Saint-Jean Boiseau). Ils sont gérés en associant les communes d'implantation et peuvent accueillir les défunts de l'ensemble de la métropole. Elle est propriétaire des 2 crématoriums sur le territoire, l'un à Saint-Jean-de-Boiseau, l'autre au cimetière-parc de Nantes. Elle en a confié la gestion par délégation de service public à l'opérateur funéraire OGF.
- > Les communes de la Métropole sont en charge de la gestion des cimetières communaux, des concessions et de l'accueil des usagers.
- > Il existe **52 cimetières communaux** dont 15 cimetières nantais sur le territoire de l'agglomération nantaise, s'ajoutant aux **3 cimetières métropolitains.**